

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - GALZY I. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : BOUDET A.

Procuration : GROUSSET E. à FOREZ D. / SOULIE Ch. à BOUTES F.

Secrétaire de séance : LABROUSSE M.

23/2022 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - CCAS

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session sous la présidence de BOUTES Francis - Président

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 433.80 €
B- Résultat antérieurs reporté Ligne 002 du CA précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 4 779.88 €
C - résultat à affecter = A + B (si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci- dessous)	- 3 346.08 €
D - Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement F = (d + e)	
Affectation = C	- 3 346.08 €
Affectation en réserve 1068	0.00 €
Report en exploitation R002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	- 3 346.08 €

Fait et délibéré les jour ,mois et an que dessus

Le Président - BOUTES F.

